

A Auch, le 10 juillet 2025

---

## AVIS 2025\_P39 SUR LE PROJET DE RÉVISION DU SCOT DU PAYS SUD TOULOUSAIN

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,*

*Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-0013 portant publication du périmètre du Schéma de cohérence territoriale de Gascogne,*

*Vu l'arrêté préfectoral n°32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne,*

*Vu la délibération du 22 novembre 2018 portant arrêt du SCoT d'Albret communauté,*

*Vu la saisine sur le projet de SCoT arrêté reçue le 28 avril 2025,*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.132-8, L132-11 et suivants.*

*Vu la délibération 2020-C10 du 22 septembre 2020 ajoutant des délégations de pouvoirs au Président pour émettre des avis,*

*Vu le SCoT exécutoire depuis le 22 avril 2023,*

*Vu la présentation et les échanges du Bureau sur le projet d'avis, par voie électronique du 9 juillet 2025,*

---

Le 19 mai 2025, le PETR du Pays sud Toulousain a saisi le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne pour avis sur le projet de révision du SCoT du Pays sud Toulousain arrêté le 28 avril 2025.

### **Points de repère**

Le SCoT du Pays sud Toulousain est situé dans le département de la Haute Garonne, à mi-chemin entre Toulouse et les Pyrénées. Il réunit 3 communautés de communes (Coeur de Garonne, Volvestre et Bassin Auterivain Haut-Garonnais) regroupant 99 communes, environ 100 000 habitants sur une superficie de 1 290 km<sup>2</sup>.

L'évolution SCoT du Pays sud Toulousain s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des ordonnances de la loi Elan qui modernise et renforce le SCoT. Aussi il s'articule autour de trois documents pivots :

- le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui précise les ambitions politiques
- le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui précise les conditions d'application du PAS.
- l'annexe dit Rapport de Présentation qui comporte notamment le Diagnostic, l'Etat Initial de l'Environnement, l'Évaluation Environnementale, la Justification des choix, etc.

Par ailleurs, les élus du PETR du Pays sud Toulousain ont fait le choix de compléter leur stratégie d'aménagement avec un **programme d'actions** visant à accompagner sa mise en oeuvre du SCoT. Il s'agit d'une pièce du SCoT volontaire qui n'a aucune valeur réglementaire. Pour autant il marque l'ambition politique portée par les élus, de mettre en oeuvre les objectifs du SCoT. Aussi, il propose des actions en cohérence avec le Projet d'Aménagement Stratégique et avec les Documents d'Orientations et d'Objectifs et précise, notamment les actions prévues sur le territoire, qu'elles soient portées par la structure en charge de l'élaboration du SCoT ou tout acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en oeuvre en prenant en compte les compétences de chacun.

Le SCoT de Gascogne compte 4 communes limitrophes du SCoT du Pays sud Toulousain. Elles sont membres de la communauté de communes du Savès et inscrites dans le bassin de vie de Samatan : Pébées, Saint-Loubé, Laymont, Montpezat.

De son côté le SCoT du Pays du Sud Toulousain comptent 9 communes limitrophes du SCoT de Gascogne. Elles appartiennent aux bassins de vie de Rieumes et de Cazères.

### ***Le projet de SCoT du pays Sud Toulousain***

Le projet de révision du SCoT du Pays sud Toulousain prescrit le 10 octobre 2018 a été motivée au regard de l'analyse des résultats de l'application du SCoT approuvé en 2012, des évolutions réglementaires nationales (LCR, SRADDET Occitanie, SRC, SDAGE, SAGE.) et locales (Plan Climat Air-Énergie Territorial et Plan de Mobilité Rurale, Plan Local de l'Habitat).

Il a pour objectif d' :

- adosser le SCoT aux politiques sectorielles portées par le Pays Sud Toulousain, les intercommunalité et aux Schémas qui s'imposent à lui
- optimiser le modèle d'organisation territoriale à l'horizon 2040-2050
- adapter le territoire au changement climatique et diminuer la vulnérabilité de la population
- renforcer le dynamisme du territoire en préservant, en étayant et en valorisant ses ressources propres.

Le projet de SCoT révisé du Pays sud Toulousain s'inscrit à l'horizon 2045. Il vise à maintenir un important niveau d'accueil de population. Il projette une augmentation modérée de +0,8 % par an correspondant à l'accueil de 20 000 habitants supplémentaires à horizon 2045 et à la production de 13 500 logements. Il vise également la création de 10 000 emplois avec le ratio de 1 emploi pour 1,5 actifs.

Le SCoT révisé s'inscrit dans une trajectoire vers le zéro artificialisation nette en 2050. En cohérence avec le SRADDET Occitanie (arrêté au moment de l'arrêt du SCoT du pays du Sud

Toulousain), le SCoT dispose d'une enveloppe de 352 hectares entre 2025 et 2045 et se donne pour objectif de réduire le rythme annuel de consommation d'ENAF :

- entre 2025 et 2031 : - 60%, soit une consommation annuelle moyenne de 26 ha par an correspondant à 156 ha sur la période
- entre 2031 et 2041 : - 75%, soit une consommation annuelle moyenne de 163 ha par an correspondant 163 ha sur la période
- entre 2041 et 2045 : réduction progressive pour atteindre en jusqu'à atteindre l'objectif d'équilibre entre artificialisation et renaturation en 2050 correspondant 33 ha sur la période

La déclinaison de ces objectifs est réalisée par typologie de communes (pôle d'équilibre, **pôle de services**, relais de proximité, commune relais, commune village), selon des fourchettes qui permettent de s'adapter aux différences de besoins et de dynamismes des communes d'une même typologie (fourchettes : capacités d'accueil de la commune - ressources eau, énergie, réseaux et la commune à construire en renouvellement urbain, efforts de densification et de préservation de l'environnement (biodiversité, eau, renaturation, etc.) et le projet de la commune).

Le projet s'articule autour de 3 ambitions :

- Un territoire fort de ses ressources culturelles, naturelles et humaines
- Un territoire résilient qui anticipe et s'adapte pour limiter le dérèglement climatique et accompagner la transition écologique
- Un territoire autonome, basé sur une organisation interne équilibrée et une valorisation des échanges avec ses voisins

#### 1. **Un territoire fort de ses ressources culturelles, naturelles et humaines : biodiversité, espaces naturels, agricoles et forestiers, patrimoine naturel, bâti et culturel, eau.**

Il s'agit de **Préserver et favoriser la biodiversité** en déployant les espaces de circulation des espèces. En ce sens, le SCoT du Pays du Sud Toulousain priorise la restauration/préservation du fonctionnement écologique (identification protection, développement des réservoirs de biodiversité et les espaces de circulation des espèces, intégration des petits cours d'eau, désartificialisation des cours d'eau et restauration des milieux humides, réduction de la pollution lumineuse, rétablissement et la préservation de la continuité écologique des sols, sensibilisation au rôle des trames).

Il est aussi question de **Protéger et favoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers** (ENAF), leviers majeurs pour la biodiversité et la qualité de vie des habitants (identification sensibilisation préservation des espaces naturels à haute valeur écologique, protection valorisation foncier agricole, réhabilitation carrières/ faune et la flore, protection biodiversité dite « ordinaire »).

Le SCoT vise à **Développer l'identité du territoire en préservant et valorisant ses qualités naturelles et culturelles** et porte des exigences en termes de qualité architecturale et paysagère, afin de préserver la singularité et la richesse des paysages, essentiels à l'identité et donc à la dynamique du territoire (amélioration, protection, valorisation paysages naturels et agricoles et du patrimoine bâti et culturel, découverte et appropriation du territoire, information, animation).

Enfin, le SCoT a pour objectif de **préserver et sécuriser la ressource en eau** et, afin d'anticiper les impacts du changement climatique (sécheresse, baisse de la ressource, dégradation de la qualité, orages violents et inondations, ...), il s'agit d'aboutir à une meilleure

gestion de l'eau (identification protection des zones humides, qualité, une gestion économe/usages, gestion coordonnée des eaux pluviales et de l'assainissement...).

2. **Un territoire résilient qui anticipe et s'adapte pour limiter le dérèglement climatique et accompagner la transition écologique**: artificialisation, urbanisme de qualité/besoins habitants, mobilités, nuisances/risques.

Il s'agit de **Réduire l'artificialisation des sols avec des formes urbaines adaptées et acceptables** (déclinaison des objectifs de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols, réinvestissement de l'existant, identification des zones préférentielles de renaturation et/ou de désimperméabilisation des sols, optimisation du foncier / centres bourgs et ZAE).

Il est également question de **Développer un urbanisme de qualité adapté aux enjeux du dérèglement climatique et aux besoins des habitants** (diversification des typologies de logements/armature, priorité au renouvellement urbain, adaptation de l'urbanisation au dérèglement climatique/amélioration du cadre de vie, favorisation d'un habitat à faible impact environnemental - sobriété énergétique, habitat groupé, léger, matériaux biosourcés et/ou de réemploi, réversibilité).

Un territoire résilient c'est aussi **Réduire les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers le zéro émissions nettes par le recours aux mobilités durables** (réduction de l'usage de la voiture - centralités, desserte modes de transport alternatifs, nouveaux projets d'aménagement - développement des TC, logistique en coordination avec les territoires voisins, réduction de flux et développement modes actifs dans projets d'aménagement et trajets courts, réduction déplacements domicile-travail-services et développement sociabilité en proximité - tiers lieux).

Il s'agit également d'anticiper les risques et les nuisances afin de mieux s'adapter au dérèglement climatique et à ses conséquences (maîtrise de l'urbanisation dans les espaces de mobilité des cours d'eaux, réduction des risques d'érosion - haies, couverts végétaux ; réduction des pollutions des sols, de l'air, de l'eau et sonores, développement de mesures de protection, de prévention et d'information, innovation - réduction chaleur et sécheresse).

3. **Un territoire autonome, basé sur une organisation interne équilibrée et une valorisation des échanges avec ses voisins**: énergie, agriculture/autonomie alimentaire, filières économiques liées à la transition écologique et au tourisme durable, armature urbaine.

Il s'agit de **tendre vers un territoire à énergie positive** (sobriété/réduction consommations et besoins énergétiques, renforcement capacités et diversités de production d'énergies renouvelable/ enjeux environnementaux, sociaux et économiques, planification approvisionnement/structuration réseaux, concertation/appropriation locale des projets d'énergies renouvelables).

Il s'agit également d'**accompagner l'agriculture durable afin de tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire** (agriculture vivante nourricière et diversifiée/ modes alternatifs du foncier agricole, amélioration et renforcement des circuits-courts de proximité, mixité d'activités, démarches et pratiques agricoles durables).

**Faire des filières économiques liées à la transition écologique et au tourisme durable, des opportunités de développement de l'emploi du territoire** constitue un autre objectif dans ce sens de cette troisième ambition (développement de l'économie verte et inclusive, le tourisme et les filières non délocalisables - 1 emploi pour 1,5 actifs en 2045-, préservation du tissu économique existant - réduction impact environnemental, la mutation et l'évolution des activités, favoriser l'économie circulaire, le réemploi...accompagnement du modèle commercial vers une offre préférentiellement en centre-bourg plus qualitative et locale, maîtriser le prix du foncier/promotion d'un nouveau modèle commercial, d'immobilier d'entreprises et la mise en place de règles spécifiques).

Enfin il s'agit de **Construire une armature territoriale adaptée aux besoins et aux capacités du territoire** (5 niveaux de polarisation avec des objectifs adaptés – typologie, capacités d'accueil, densité, qualité de services et équipements, répartition équilibrée des services).

### ***Le SCoT du pays Sud Toulousain au regard du SCoT de Gascogne***

Le SCoT de Gascogne vise à Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme. Il s'agit d'ouvrir le territoire vers les espaces régionaux les plus proches en invitant les collectivités locales à identifier les domaines de coopération (mobilité et transport, développement économique, développement touristique, transition énergétique, alimentation et agroalimentaire...) avec les territoires limitrophes et à initier et renforcer des partenariats de type contrats de réciprocité, conventions de coopérations, projets de territoire qui traduisent la stratégie du SCoT afin de créer des synergies et concourir à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Au-delà des 13 communes limitrophes, les deux territoires de SCoT sont, de manière commune, à cheval sur 2 SAGE : le SAGE Vallée de la Garonne et le Sage Neste et rivières de Gascogne. Ils partagent donc les enjeux liés à l'eau dans ce cadre en complément de ceux liés à la TVB (quelques petits réservoirs boisés et quelques cours d'eau en commun), notamment plusieurs zones humides contiguës et à une ZNIEFF de type 2 au sud de Montpézat, correspondant à un ensemble de petits massifs boisés.

Les deux périmètres partagent également une ligne de bus Lio qui traverse et dessert les deux territoires (la 365 entre Toulouse et Boulogne-sur-Gesse).

Les deux territoires sont membres de l'interSCoT du Grand bassin toulousain ce qui leur permet déjà de partager des réflexions et de construire leur projet en articulation.

Les élus du SCoT du pays du sud toulousain à travers leur nouveau SCoT s'inscrivent dans une démarche de territoire afin de dialoguer collectivement sur les enjeux de demain et les objectifs à atteindre. Au-delà du DOO, ils en visent la concrétisation à travers le programme d'actions par la poursuite du dialogue avec les territoires voisins. Il s'agit de fixer et répondre à des enjeux stratégiques communs avec les territoires limitrophes, d'organiser des rencontres et de partager des expériences entre élus et entre techniciens.

La réflexion stratégique sur les enjeux liés à l'eau est prise en compte dans le cadre du SAGE Neste et rivières de Gascogne avec lequel le SCoT de Gascogne s'est articulé. Aussi, sur cette question comme sur d'autres liées aux ressources territoriales, les deux territoires peuvent s'enrichir mutuellement à travers des rencontres et des partages d'expériences. Cet enrichissement mutuel va pouvoir d'autant plus se concrétiser que la communauté de communes du Savès s'engage dans une démarche de PLUI.

Pour autant, si la dimension stratégique doit être portée entre les deux SCoT sur les enjeux de eau, énergie et mobilité, notamment sur la place de la ligne Lio dans les réflexions autour du SERM, les autres enjeux doivent faire l'objet d'une réflexion stratégique sur un périmètre bien plus large correspondant plutôt à l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain.

### ***Remarque rédactionnelle***

P 21 le point 1.4.4 est titré Préconiser la gestion coordonnée des eaux pluviales et de l'assainissement et en p23 ce même point est titré « Encourager une gestion des eaux pluviales qui respecte le cycle de l'eau ». Parle-t-on de la même chose ? D'autant que dans le texte lié au dernier titre, la notion d'assainissement n'apparaît pas.

### ***Proposition d'avis***

Le parti de développer choisi par les élus du SCoT du Pays du Sud Toulousain a de l'influence sur le territoire du SCoT de Gascogne sur plusieurs thématiques dont certains enjeux nécessitent d'être croisés à travers le renforcement des coopérations de ces deux territoires avec des intensités, des dispositifs et des échelles de réflexion différentes.

Le syndicat mixte du SCoT de Gascogne est favorable à une structuration plus lisible de cette coopération et reste disponible pour travailler, collectivement, à cela.

**Le Président,**

**Hervé LEFEVRE**

